



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4071013

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 15/07/2024 15H32 C:002880 I:03540
V/REF : 2024
V/Email reçu le Lundi 15/07/2024 a 15H32

SDC 'Parva Gallia'
C/O SARL JANIN & CIE
49 BOULEVARD DES BROTEAUX
69006 LYON

V/REF.IMM. 917
IMMEUBLE : PARVA GALLIA
124/126 RUE COMMANDANT CHARCOT
69005 LYON

Vaulx en Velin, le 19 Juillet 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N124/126 CHARCOT - CONTACTER MME GALLIOT - TEL:*06 30329016*
MME BRUGIERE- TEL:04 78257706

MOTIF : INTERVENIR POUR REFOULEMENT PAR LE TABOURET SITUE DANS SA CAVE - PEUT
ETRE QUE CE REFOULEMENT EST A METTRE EN PARALLELE AVEC CELUI SUBIT
PAR LA GARDIENNE MME GALLIOT

Donneur d'ordre : M. JL RIGOT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 18/07/2024 A 18H45 :
INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS
RECHERCHE ET REPERAGE DU RESEAU EN CAVES
CURAGE HYDRAULIQUE HAUTE PRESSION A PLUSIEURS REPRISES A PARTIR D'UN
TABOURET EAUX USEES / EAUX VANNES
EXTRACTION DE LINGETTES
CONTROLE ECOULEMENT - OK

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 19/07/24 a 13H07 M. JL RIGOT

MP LCOMPTER EMAIL en CC le 16/07/24 a 07H46 rigot@regiejanin.fr

MP LCOMPTER Email envoyé le 16/07/24 a 07H46 M. G. EMERY

MME GALLIOT NOUS INDIQUE QUE LA DEMANDE FAIRE PAR LA REGIE NE
CORRESPOND PAS A SA DEMANDE ET AU PROBLEME A REGLER

MERCI DE NOUS CONFIRMER VOS CONSIGNES POUR LA SUITE A DONNER A CE
DOSSIER



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4071013

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	50	29,12	29,12
1,75	H.Véhi. HP-Pompage-Refoulement le 18/07	50	165,81	290,16
1,75	Sup.H.50%-Pomp.Refoul. +17h/20h-Sa 7/12h	50	82,90	145,07
TOTAL H.T.				464,35
T.V.A. a 10,00%				46,43
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>510,78</u>

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.